L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 31 MARS 1883.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Position de prix encoignure des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Auguste M. Verret.

No 2222—Etat de la Louisiane, Paroisse Ste-Marie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St.-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. S. Goode, juge de la Dix-neuvième Cour Judiciaire dans et pour la Paroisse de Ste Marie, en date du 23 mars 1883, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 6 de l'îlet No 1?, renfermé par les rues Liberté, Canal, Franklin et Gasquet, d'après un plan fait par Jos Pilié, arpenteur, le 20 avril 1832: lequel lot de terre forment encoignure aux rues Gasquet et Liberté, mesurant 53 pieds 3 3|8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet sur 68 pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Liberté—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques, occupée comme grocerie et café, contenant cinq chambres, cuisine haute, de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, lieux d'aisance, etc Louée $42 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Anatole Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues cette année 1883.

30 mars—30,24,31—avril 7.14.21

Vente pour cause de mauvaise santé.

Vacherie.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse. MARDI, 3 avril 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Bienville, en face de la machine à dessécher—

La vacherie de M. Hypolite Delord, se composant:

30 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec veaux et plusieurs sur le point de vêler.

1 cheval, une charette à lait, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle dont la vente journalière est de 23 à 24 gallons de lait, sera donnée au plus fort acquéreur.

—AUSSI—

La propriété qu'habite le vendeur se composant de trois terrains, mesurant 96 sur 128 et faisant face à la dite rue Bienville—avec un grand étable pouvant contenir 31 têtes d'animaux, maison de résidence de trois chambres, cuisine, hangar, citerne, &c. &c

Conditions—pour les vaches—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 six mois et au-dessus de $200 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Pour la propriété foncière—1|3 comptant, balance de 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles. 29 mars—

Vente péremptoire de plusieurs propriétés admirablement situées.

Jolie petite résidence rue Kerlerec No 71.

Résidence en briques rue Decatur No—, à un îlet du fleuve.

Charmante résidence de ville et de campagne, sur la Grande Route St-Jean et vis-à-vis de la rue de l'Esplanade.

Maison double à deux corps de logis, faisant face à la Grande Route St-Jean et près du Fair Ground.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Columbus, Remparts et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 77 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins. Ensemble, une jolie maison en bois ayant salon, salle à manger, chambre à coucher, cabinet, etc. grande chambre dans la mansarde; cuisine double avec galerie sur la façade et un cabinet; chambre de bain, chambre à charbon, lieux d'aisance, le tout couvert en ardoises et en parfait état; cour carrelée, waterworks, citerne, etc. Le gaz se trouve dans la maison, avec lustres.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 15 février 1884, à raison de $20 par mois.

2° Cette charmante résidence de ville et de campagne, située sur la Grande Route St Jean construite sur un terrain mesurant 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la dite Route, sur environ 166 pieds de profondeur, entre la rue de l'Esplanade et le Bayou St-Jean.

La résidence se compose d'une maison haute construite dans l'intérieur, ayant six chambres, dont trois au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur, grandes galeries haut et bas sur la façade, balcon sur le côté, cuisine basse attenante à la maison, ayant deux chambres avec galeries—le tout couvert en ardoise, gaz dans la maison avec lustres, etc., deux boîtes à citernes, avec écuries, poulailler, hangar, glacière, voie sur la façade de la propriété, avec porte cochère.

Un magnifique verger contenant une grande quantité d'arbres fruitiers.

3 Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 dans l'îlet compris entre les rues Grande Route St Jean, Floride, Encampment et Sauvage, mesurant 30 pieds de face à la Grande Route St Jean sur 1?0 pieds de profondeur. Ensemble, une maison double en bois ayant quatre chambres, cabinet, galerie avec grillage, deux cabinets, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre situé dans le 3me district dans l'îlet compris entre les rues Decatur, Chartres, Port et St Ferdinand, désigné par le No 21 mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 85 pieds 11 pouces de profondeur.

Ensemble, une résidence en briques de deux belles chambres, un grand cabinet, galerie sur la façade et derrière, cuisine en briques double, lieux d'aisance en briques, citerne, puits en briques, cour carrelée, etc., etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles, et un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville de 1883.

24 mars—

Vente péremptoire.

Terrains spacieux avec bâtisses rue Bienville Nos 138, 140 et 142

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1883, il sera vendu, à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles—

Deux lots de terre contigus, désignés par les numéros 1 et 2—dans le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourgogne; lesquels lots de terre mesurant chacun 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les bâtisses sur le lot No 2 comprennent une bâtisse en bois de quatre chambres, galerie et deux cabinets. Une bâtisse en briques à étage, ayant huit chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc, etc.

Sur le lot No 1—les améliorations se composent d'une bâtisse en bois, façade en briques, couverte en ardoises, ayant trois chambres cuisine attenant de deux chambres, hangar, citerne, hydrant, etc., etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes exigibles en 1883. 23 mars—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-cottage à double corps de logis, No 128 rue St Antoine, entre Girod et Robertson.

Une action de $50 de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Marie Le Romain, veuve de Jean Baptiste Souillard.

Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, No 7668.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale,—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 9 mars 1883, il sera vendu aux enchères publiques, pour le compte de la succession susdite, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Villeré, Robertson et Annette, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison cottage à double corps de logis, couverte en ardoises, renfermant 2 chambres de chaque côté, une cuisine à deux étages renfermant 2 chambres de chaque côté, à ouvres, puits, lieux d'aisance, etc.

Conditions: La moitié comptant et le reste à un an crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 [illegible]. Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

—Aussi—

Le même jour et au même lieu (ci-dessus mentionné) à midi et demi, une action de $50 de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, inscrite au nom de Marie Ruhlman d'après le certificat No 190, daté du 12 juillet 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 mars—17,24,31—avril 7,14,21.

Dissolution de Société.

LA société existant entre MM BUZOSKI & MANADE est ce jour, dissoute d'un commun accord, et M Manadé reste chargé de la liquidation des affaires [illegible]

BUZOSKI & MANADE.

En me retirant des affaires, [illegible]

21 mars—21 25 30 J. BUZOSKI.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Magasins en briques de très grande valeur, au coin des rues Peters et Champs-Elysées, faisant face au fleuve et au débarcadère du Morgan La. & Texas R. R. & Ferry.

PAR GIRARDEY & MACON—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le magasin en briques à 4 étages désigné par le No 38 North Peters, dans l'îlet borné par les rues N. Peters, Champs-Elysées, Esplanade, François et Decatur. Le lot est désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, en date du 12 décembre 1882, d'après lequel le dit lot mesure 17 pieds, non compris le mur mitoyen qui le divise de la propriété attenante et vers la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure, et 17 pieds 7 pouces de large dans le fond.

2° Le magasin en briques à 3 étages, attenant à celui décrit en premier lieu et formant le coin S. O. des rues N. Peters et Champs-Elysées. Le terrain est désigné sur le sus-dit plan par la lettre B et mesure 24 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Peters, 62 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue des Champs-Elysées, 80 pieds de profondeur sur la ligne latérale qui le divise du lot C, 9? pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot A.

Cette vaste propriété est un des plus importants emplacements de commerce se trouvant sur la ligne de séparation des 2nd et du 3me districts. Elle fait face au fleuve, ainsi qu'au débarcadère du Morgans La & Texas R. R. ferries, est à proximité des quais les plus recherchés du 2nd et du 3me districts, et est on ne peut plus convenable pour magasin de fourrage, articles pour navires, groceries, marchandises ou magasin de liqueurs.

Conditions—1|3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets garantis spécialement par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 honoraire d'avocat, transfert de la police d'assurance, etc. l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de la vente. Un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'adjudication au comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17.18,24 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Langfried vs les mineurs John et Henri Schaeffer.

No 7872 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs, Bureau, No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé et enregistré le 10 mars 1883, et rendu dans la susdite affaire, les terrains ci-après décrits, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, servitudes, avantages y appartenant—

1° Un terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et Bienville, désigné par le No Quatre, sur un plan de A. Castaing, en date du 19 janvier 1857 et déposé comme le plan 4 au bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Conti et Villeré et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds 2 pouces et 7 lignes de façade et profondeur rue Villeré. Les améliorations comprennent la maison cottage double, à un étage, en bois, désignée par les Nos 236 et 238 rue Conti.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Conti, Robertson, St-Louis et Villeré, désigné comme le terrain No. 17 du carré d'îlet 34, sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 9 novembre 1853, et déposé en le bureau de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville; lequel terrain mesure, au pied anglais, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 115 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent la maison cottage en bois à un étage, avec mansarde, désignée par le No. 245 de la rue Conti.

3° Un autre terrain, formant partie d'un vaste morceau de terre, désigné par le No. 6 dans le carré d'îlet borné par les rues Conti, Robertson, Bienville et Villeré, sur un plan dressé par Jos. Pilié et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire, par acte daté du 18 août 1829. Ledit terrain forme le coin des rues Conti et Robertson et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par le No 256 rue Conti, avec une cuisine en bois à deux étages à l'arrière plan.

4° Un morceau de terre contigu au terrain précédemment décrit, mesurant 31 pieds, plus ou moins, rue Conti, partant à 31 pieds 11 pouces 5 lignes du coin de la rue Robertson, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec une cuisine en bois à deux étages, cottage désigné par le No 258 de la rue Conti.

Termes et conditions—1|3 comptant et le reste en paiements annuels égaux à 1|3 du prix total, devant être représentés en billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans du jour de la vente et payables à l'ordre et endossés par l'acquéreur, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente et en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs qui transféreront les polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. 10 0|0 sur le montant de l'adjudication seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs

17 mars—17 24,31—7,14,21 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence dans un quartier central, rue Carondelet, et terrain propre à bâtir, rue St-Charles, entre Julie et St-Joseph.

Succession de John W. Cannon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 5058.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 10 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 29 janvier 1883, rendu dans la succession ci-dessus.

Tous les droits, titres et intérêts du défunt, John W. Cannon, et de sa succession dans les propriétés ci-dessous décrites, situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à savoir:

1° Les bâtisses en briques à trois étages et autres améliorations construits sur deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Julie, St Charles et St Joseph, désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan lithographié, annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire de cette ville, le 14 mars 1856; ainsi que le droit d'occuper et de posséder les dits édifices et améliorations jusqu'au 26 février 1906, et d'être remboursé pour leur valeur par l'Asile des Orphelines Poydras, conformément au contrat de bail passé avec ledit Asile par R. W. Montgomery, pardevant le dit notaire, T. O. Stark, le 14 mars 1856.

Aussi tous les droits, titres et intérêts, biens de succession, possession, réclamation et demande de toute nature, de feu John W. Cannon et de sa succession, dans les deux lots de terre ci-dessus mentionnés, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Julie, St Charles et St Joseph, numérotés 15 et 16, d'après ledit plan lithographié, annexé au dit acte passé pardevant ledit ancien notaire T. O. Stark le 14 mars 1856.

Les deux lots de terre se touchent. Ils mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et sont bornés dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julie, commune aux dits lots et à d'autres.

Aussi, et surtout, tous les droits résultant du bail passé par l'Asile des orphelines Poydras avec R. W. Montgomery pour le terme de cinquante ans, à partir du 26 février 1856, pardevant le dit ancien notaire le 14 mars 1856, ainsi que les différentes assignations faites d'acquéreur à acquéreur, jusqu'au présent vendeur, pour le bail et les conditions spécifiées dans le dit acte du 14 mars 1856, que feu John W. Cannon et sa succession déclarent avoir été payé sous certaines conditions stipulées, l'usage et la possession des deux dits lots de terre ont été accordés au dit Montgomery et à ses représentants pour la dite période de cinquante ans.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Julie et St. Joseph, désignés par les numéros cinq et six, d'après le susdit plan lithographique, annexé au dit acte passé pardevant le dit notaire T. O. Stark le 14 mars 1856. Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 27 pieds 5 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 150 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la susdite allée sur la rue Julie, commune aux dits lots et à d'autres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Hero, notaire.

7mars—7, 10 17, 24 31—7, 10 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'appareils et de machines pour fabricants de tabac.

Presses hydrauliques et autres

Dans l'affaire de George Powell et autres vs Simeon et Isidore Hernsheim.

No 5122.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY Encanteur - Bureaux, 10 rue Carondelet—MARDI, 10 avril 1883, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'encan, sur les lieux connus sous le nom de "Black Horse Tobacco Warehouse" situés rue Poeyfarré, entre Camp et Magazine, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 16 mars et signé le 21 mars 1883, dans l'affaire ci-dessus, le contenu dudit établissement comprenant:

1° Un jeu de presses hydrauliques de six cylindres, avec toutes les colonnes, plateaux, pompes, tuyaux, etc, complétant le dit jeu.

2° Un jeu de presses hydrauliques de trois cylindres avec tous les accessoires qui le complètent.

3° Un jeu de presses hydrauliques à deux cylindres avec tous les accessoires qui le complètent.

4° Un jeu de balances.

Le tout devant être livré au bout de 15 jours—temps accordé à l'acquéreur pour enlever les objets achetés.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 mars—28,31—avril 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une réclamation reposant sur un jugement.

Succession de feu Révérend Thos. J. Kenny.

No 4079—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 21 mars 1883, rendu dans la susdite succession.

Tous les droits, titres et intérêts du défunt à un jugement obtenu par lui contre Andrew J. Dunn, pour la somme de Huit Cent Quarante-Cinq Piastres avec intérêt légal du 27 novembre 1880 et [illegible] le No 1429 du docket de la Cour [illegible] District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 mars—28 31—avr 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de prix et augmentant continuellement de valeur,

Situées de chaque côté de la rue du Canal et dans les rues Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Bandin, Gayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexandre, St John et St-James,

Ainsi que sur les lignes des Chemins de fer et de "cars" urbains de la rue du Canal,

—Et—

actuellement la résidence-palais de M. W. A. Bell,

Egalement,

L'Eglise du Sacré-Cœur, bâtie récemment.

Succession de Mme Mathilde Musson, femme de William A. Bell,

No 5731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C. pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trente trois terrains de choix pour bâtir comprenant l'îlet entier moins trois lots bornés par les rues Broad, White, Banks et Bandin, mesurant 255 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad, 287 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 5? pieds et 5 lignes de face à la rue Banks, et 394 pieds face à la rue Bandin bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et à trois îlets des chars urbains des rues Canal et Commune et à un îlet de l'Hôpital de Marine, propre pour résidence, affaires ou de manufactures.

2° Vingt huit lots pour bâtir, comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre, mesurant 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre, et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Dupré et White.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Gasquet et Palmyre, entourés de barrières et bien élevés, mesurant 319 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à chacune des rues Dupré et Gayoso, et 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Gasquet et Palmyre.

4° Vingt-six lots de choix pour bâtir, comprenant l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre et Napoléon, mesurant 314 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre, bien remblayés et entourés de barrières, et ayant deux jolis cottages en bois faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont ornés d'arbres touffus et le reste du terrain est disposé en parterres.

Le voisinage de la propriété des deux côtés de la rue du Canal est bien bâti et occupé par des familles respectables. La maison est à proximité de la magnifique résidence de M. M. Escobal.

5° Ce magnifique site pour résidence et lots de choix pour bâtir, rue du Canal comprenant l'îlet entier moins deux lots, bornés par la rue Canal, Douane St. James et St John, mesurant 215 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal, 324 pieds à la rue de la Douane, 209 pieds 4 pouces à la rue St John et 313 pieds 4 pouces à la rue St. James.

Cette propriété est entourée d'une barrière bien remblayée et partiellement améliorée, avec une jolie résidence-cottage en bois, récemment construite. Elle se trouve à trois îlets de la résidence-palais de M. W. A. Bell.

6° Vingt deux lots de terre comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Baudin, Clark et Génois, mesurant 277 pieds 1 pouce et 2 lignes à chacune des rues Banks et Baudin et 319 pieds 6 pouces et 6 lignes à chacune des rues Clark et Génois.

7° Vingt-huit lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes à chacune des rues Solomon et Napoléon.

8° Vingt-six lots pour bâtir formant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Génois et Télémaque, mesurant 3?9 pieds et 9 lignes à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Télémaque et Génois, à un îlet de la résidence-palais de W. A. Bell.

Les personnes dont les moyens sont modestes et qui cherchent des sites pour y bâtir, avec vaste étendue pour jardin ou vacherie, doivent mettre à profit cette occasion qui s'offre. La présente vente se trouvera pas de placement d'argent promettant plus qu'une propriété située sur ou le long de la ligne de notre avenue la plus centrale et la plus importante. La facilité qu'il y a d'y transporter soit par le chemin coquillé ou les chars à vapeur et à cheval du fleuve au lac, est un avantage qui ne peut être méconnu. Les mesures sont toutes indiquées plus ou moins, pour les dimensions exactes, voir les plans. De plus amples renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, et la portion à crédit de un et deux ans, pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31,7,14,21,28 av 5 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, dans la partie inférieure du de district.

Un quart d'îlet entier, à l'angle Sud-Ouest des Avenues St Charles et Louisiana.

Succession de feu Charles H. Churchill.

No 8082.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, dans la Bourse d'Encan St Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

L'emplacement de choix pour résidence, près des résidences de MM. Jobson, Bowling, Harris and Campbell; ayant une admirable vue sur les Avenues St. Charles et Louisiana, comprenant ce qui suit:

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Plaisance, faisant autrefois partie de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième District de la ville Orléans dans l'îlet No 22, borné par les Avenues St Charles et Louisiana, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Louisiana, sur 1?5 pieds 10 pouces de profondeur et de face à l'Avenue St. Charles, et formant l'angle des Avenues St Charles et Louisiana. Aussi les Quatre lots de terre contigus au terrain ci-dessus, et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, en date du 8 mars 1848 et déposé en l'étude de Siplace, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 125 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ils ont ensemble une façade de 193 pieds 10 pouces sur l'Avenue St Charles sur une profondeur de 120 pieds à l'Avenue Louisiana de 180 pieds, entre lignes parallèles. Ces terres constituent plus du quart de l'îlet, ont une belle vue sur chacune des magnifiques avenues ci-dessus et forment un admirable emplacement pour des résidences de premier ordre.

Conditions—Un quart ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs répartis également pour chaque année, lesquels seront garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas où il faudrait poursuivre en justice pour le recouvrement des dits billets. Il sera exigé un dépôt de dix pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mars—21 - avril 7,14,21,28 et 5 mai.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, dans le Deuxième District, dans la rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

Dans l'affaire de Mme Chas Weishaar, jr, tutrice naturelle vs. Louis Weishaar.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E —No 5733.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 7 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 23me jour de février et signé le 1er jour de mars 1883, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face à la rue St-Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds, commençant à partir de la rue St-Pierre, et de la même largeur de 29 pieds, ou plus s'il y en a, à une profondeur de 72 pieds, qui est la profondeur entière du dit lot.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets d'acquéreurs, avec privilège et lien du vendeur et portant toutes les clauses usuelles et 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les bâtisses seront assurées et la police transférée et en cas de procédure pour forcer la collection l'acquéreur paiera 5 pour cent d'honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883, le tout au comptant, au gré de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. 31mars—7avr

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Succession de Charles H. Reed.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 5789.

Charles H. Reed vs ses créanciers.

Vente positive au comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau rue Carondelet, 13—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 février 1883, Dossier de la Cour No 5789 dans le procès de [illegible] il sera vendu à l'encan, au plus offrant, [illegible]

1° Six terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dorgénois, Treizième, Carondelet et St-Charles, les dits terrains mesurant ensemble environ 175 pieds de façade rue Dorgénois, sur une profondeur et une façade rue Carondelet de 120 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine.

2° Un coffre-fort en fer dans l'entrepôt Boston No 2, rue Tchoupitoulas, No 87.

3° Un nombre de réclamations. Le tout selon un inventaire enliassé dans le bureau du greffier de la dite Cour.

Conditions—10 0|0 des prix de l'adjudication seront payés comptant pour rendre certaines les ventes.

Les actes de ventes pardevant Wm H Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Ces derniers paieront les taxes dues et exigibles en 1883. mars—11 18 25 31

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix.

Propriété sur l'Avenue St-Charles, entre Delachaise et l'Avenue de la Louisiane.

Succession de feue Mme Hannah Jane Conrad.

No 6414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Deux habitations sucrières situées dans la paroisse Iberville, Lne.

Dans la succession de la susdite Mme Hannah Jane Conrad.

Francis B. Conrad vs. Mme Mariane N. Collins et als.

No 8077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 mars 1883, et rendu dans la succession de feue Mme Hannah Jane Conrad et als, conformément à un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 21 mars et signé le 28 mars 1883, dans l'affaire de Francis B. Conrad vs. Mme Mariane N. Collins et als., la propriété ci après décrite, à savoir—

1° La jolie résidence en bois, à deux étages, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Delachaise et Carondelet. La propriété comprend un lot de terre désigné par le No 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Dorfeuille, notaire, en date du 31 juillet 1861; conformément audit plan ledit lot mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, et une autre portion de terre touchant le lot ci-dessus décrit étant une partie du lot No 13, conformément audit plan et mesure 15 pieds 8 pouces de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois à deux étages, élégante et de construction moderne, retirée de la rue, qui offre un espace pour un parterre en face et un jardin de côté, ayant galerie double de façade, corridor et deux salons, cuisine, cabinet lieux d'aisance en porcelaine au rez-de-chaussée, corridors et six appartements à coucher, chambres à bain au premier, gaz et eau courante.

Le terrain est couvert d'un luxuriant ombrage, a une jolie pelouse et est planté d'arbres fruitiers; son voisinage est très pittoresque et bien aménagé; les résidences des honorables J. D. Hornsted, W. S. Campbell, A. J. R. Landauer, J. L. Harris Joe Bowling et John Henderson Jr. s'y trouvant à proximité.

2° L'Habitation Graviard—Un morceau de terre très productif, situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Iberville, à l'endroit appelé Manchac Point. Le dit morceau mesure 24 arpents de face au fleuve Mississippi, avec toute la profondeur qui y appartient, et est borné au-dessus par la terre maintenant ou anciennement appartenant à Auguste Christine et au-dessous par la terre de Mme Anne A. Towles. Le morceau de terre est établi et cultivé comme une habitation sucrière et est supposé avoir à peu près 529 arpents de superficie, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, une sucrerie en briques et en bois avec une machine à vapeur et moulin à canne, équipage, bacs, purgerie, etc.

Avec l'habitation, il sera vendu toutes les souches de canne qui s'y trouvent. Il y a une forêt épaisse couverte de cyprès. La terre n'a jamais été inondée et est considérée comme une des plus sûrement situées sur le fleuve et dans la région sucrière. Il y est fait 350 boucauts de sucre avant la guerre. Elle est contiguë à l'habitation de feu Joseph Augier.

3° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, à une courte distance de la propriété précédemment décrite, à environ 4 arpents au-dessous, mesurant 3 arpents de façade sur le fleuve Mississipi avec la profondeur qui y appartient, ce qui donne au terrain une superficie de 75 arpents, plus ou moins, et est borné au-dessus par les terres autrefois possédées par Mme Anne A. Towles et des terres inférieures possédées par A. Wilbert.

De plus amples renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1|3 comptant le reste à un et deux ans de crédit en paiements annuels égaux pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, et divisés selon l'intérêt des différents héritiers, et portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des montants desdits billets en partie ou en totalité. Les améliorations devront être assurées, la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente sera requis des acquéreurs.

Les actes de vente pardevant Saml Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

31mars—31—avril 7,14,21,28—mai 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions du chemin de fer de la rue Claiborne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, bureau 46 rue Royale—MARDI, 3 avril à midi et demi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles—

56 actions de la compagnie du Chemin de fer de la rue Claiborne.

Condition—Comptant au moment de l'adjudication, avant le transfert

31mars—

ACTIONS D'ASSURANCES FAVORITES.

Piano Westermayer.

Violoncelle Bernadel. — Violoncelle Durand Jérome.

Violons, Flûtes, Musique reliée et en feuilles, Articles de toilette, etc, etc.

Succession de K. B. Oertel.—No 7,759.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—MARDI, 3 avril 1883 à midi et demi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les articles ci-après décrits, à savoir:

1° 6 Actions de la Compagnie d'Assurances "Mechanics & Traders" de $100 chacune.

2° 20 Actions de la Compagnie d'Assurances "Crescent", de $100 chacune.

3° 20 Actions de la Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" de $100 chacune.

Conditions—comptant à l'adjudication et avant transfert.

AUSSI:

En vertu du même décret, à 10 1|2 heures du matin. Il sera vendu au No 80 de la rue Bourbon, pour le compte de la même succession,

1 PIANO WESTERMAYER de Berlin.

1 VIOLONCELLE BERNABEL.

1 VIOLONCELLE DURAND JEROME.

1 Lot de MUSIQUE reliée et en feuilles.

1 Lot d'articles de toilette, de livres, une guitare, des béquilles, des malles, des chaises, des pendules, un lounge, une canne à pomme d'or, des meubles et d'autres objets trop nombreux à énumérer. Le tout selon l'inventaire enliassé dans la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant avant livraison.

21 mars—21 24 28 31 avril 3

Comptes ouverts.

Winteler and Hicks vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 6583.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur.—Bureau No 46 rue Royale—JEUDI, le 5 avril 1883, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1883, dans l'affaire ci-dessus, un lot de comptes ouverts d'après l'inventaire déposé en Cour.

Condition—Comptant.

28 mars—24,28,31—avril 5.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Eliza C. Early, veuve du Gen. Elisha L. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 8048—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par l'exécuteur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31mars—31, 4, 8 avril

Fanny Wunder vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7838.—Division [illegible]

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Brandner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mars—27,31,5 avril

Succession de William Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8093—Division C.

Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Collins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mars—27 31—5 avril

Succession de Jane Hennes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7848.—Division D.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 mars—27 31—5avril

Succession de Anna ou Annie Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8125.—Division B—Attendu que le Dr J. D. Hunter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anna ou Annie Garcia, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

31mars—31 25 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété Améliorée et de valeur,

Dans le Deuxième District.

Rue de la Douane.

Aux Nos 244 et 246 de la rue de la Douane, entre Tremé et Marais—Grande maison de résidence, double, en bois.

Au No 155 de la rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde; un restaurant et un poste aux huîtres y sont établis sous le nom de "Bon Ton."

Au coin des rues Douane et Dauphine, une bâtisse en bois à un étage; un magasin de cigares et un salon de coiffures y sont établis.

Rues Conti et Marais.

Trois bâtisses en bois, etc.

Chemin du Bayou.

Aux Nos 191 et 193 Chemin du Bayou, entre St-Claude et Marais, une maison de résidence en bois, double, avec mansardes.

Rue des Ursulines.

Au coin des rues Ursulines et Tremé, une belle maison de résidence pour famille, en bois, double.

Un terrain contigu à la dernière propriété citée.

Rue Dumaine.

Au coin des rues Dumaine et St-Claude, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Au No 174 de la rue Dumaine, entre St-Claude et Remparts, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Rue Bourgogne.

Au No 197 de la rue Bourgogne, entre St-Louis et Toulouse, une maison de résidence double, en bois.

Rue St-Louis.

Au No — de la rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Succession de Joseph Paul Lieutaud, No 6725 du Dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant le coin des rues Dauphine et Douane dans le carré d'îlet borné par les rues Douane, Dauphine, Bourbon et Bienville; terrain mesurant trente-deux pieds, cinq pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur une profondeur et façade rue Douane de cent huit pieds huit pouces et [illegible] lignes. Vendu sujet à un bail expirant le [illegible] novembre 1883 à raison de $40 par mois payables mensuellement.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, couverte en ardoises, au coin des rues Douane et Dauphine, ayant quatre chambres; une bâtisse en briques contiguë à celle-ci, portant le No 143 de la rue de la Douane, ayant deux chambres; une bâtisse à deux étages [illegible] ayant quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété a été acquise par le dit Lieutaud, par achat de la succession de M et Mme Larrieu, selon un acte passé pardevant Selim Magner, notaire, en date du 27 novembre 1854.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues St Claude, Tremé et [illegible], désigné par le No Trois, et mesurant [illegible] pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, à un étage, divisée en deux corps de logis ayant deux chambres de chaque côté, [illegible] portant les numéros municipaux 191 et 193 du Chemin du Bayou. Cette propriété a été acquise par achat, des héritiers de Pierre Lambert, selon un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire en cette ville en date du 28 février 1849.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Louis, Bourgogne, Remparts et Conti, et mesurant trente-huit pieds [illegible] de façade rue St Louis, sur soixante-[illegible] de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à un étage, avec mansarde, couverte en ardoises, divisée en deux, ayant de chaque côté deux chambres et une galerie, chambre dans l'attique de chaque côté également, une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre à l'étage supérieur, une chambre à l'étage inférieur, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété porte le numéro municipal—de la rue St Louis. Cette propriété acquise par achat, de la succession de Dame Vve [illegible], notaire en cette ville, en date du 3 [illegible] 1857, enregistré au bureau des transferts, livre 73, folio 86.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé Marais et St Philippe, terrain mesurant environ 32 pieds de face à la rue des Ursulines sur 95 pieds 11 pouces de profondeur rue Tremé.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à deux étages, jolie et confortable, couverte en ardoises, ayant, de chaque côté trois chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, balcon rue des Ursulines; une cuisine double à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise, par achat, par ledit P. Lieutaud, de Eugène et de Angela Célery, selon acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 10 mai 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 79, folio 57.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Villeré, désigné par le No 7 du carré d'îlet 30, sur un plan dressé par Bougerol, voyer, en date du 20 décembre 1840, et déposé sous le No 78 du livre de plans de Félix Grima, notaire en cette ville. La dite propriété forme le coin des rues Conti et Marais, et mesure—mesure américaine— 30 pieds 7 pouces de face rue Conti, sur 90 pieds de profondeur et de face rue Marais; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de largeur, située à l'arrière plan du dit terrain, et commune à cette propriété et aux terrains contigus.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois, avec un magasin au coin deux chambres et un cabinet y attenant; une bâtisse en bois à deux étages, No 73 rue Marais, ayant deux chambres; [illegible] ayant 4 chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise par ledit Paul Lieutaud, par achat d'Edgar Montegut, selon un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, en date du 1er février 1859 enregistré au bureau des transferts, livre 76, folio 429.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Remparts et Toulouse, désigné par le No 2 et mesurant 33 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises, ayant deux corps de logis ayant chacun deux chambres et une galerie, une cuisine en ardoises ayant une chambre de chaque côté. Cette propriété porte le No municipal 127 de la rue Bourgogne, étant la même propriété acquise de Mme Veuve Lorde par acte passé par Cuvillier et Peters, notaires, le 21 mars 1859, enregistré dans le livre 76, folio 50.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, désigné par le numéro [illegible] et mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue St Claude de 75 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois pour famille, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis, avec trois chambres de chaque côté, une cuisine à deux étages, water-works, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été achetée par ledit Lieutaud de L. A. Pignagay, conformément à un acte passé le 9 avril 1859 par devant [illegible] Prieur.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Marais et Tremé, désigné par le numéro 8 de l'îlet [illegible] et mesurant 42 pieds de 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 [illegible]

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec [illegible] deux corps de logis, ayant deux chambres, [illegible] de chaque côté, une cuisine double [illegible] ayant quatre chambres de chaque côté, water-works, lieux d'aisance, cave, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 244 et 246 de la rue Douane, étant la même propriété acquise par le dit Paul Lieutaud par achat [illegible] pardevant Cuvillier et Peters, notaires, le 20 avril [illegible], enregistré au bureau de transfert, livre 73 [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St-Philippe, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, étant une portion d'un grand lot ou parcelle de terre, que par acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire, le 12 septembre 1836, André Dimitry a acquis de Marie Françoise Mayorquis, f. c. l. Les bâtisses sur le terrain ne sont pas vendues avec la propriété; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1885, à raison de $3 par mois, payables mensuellement; acquise par le dit Paul Lieutaud, par achat de la succession de M. Bouteloup, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, le 6 octobre 1859.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne, Dauphine et Bienville, mesurant environ 38 pieds de face à la rue de la Douane sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après les plans de Edgar Pilié, architecte, en date du 19 mars 1883.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, avec attique, couverte en ardoises, occupée par le restaurant et poste d'huîtres "Bon Ton", ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, deux cabinets, une galerie, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, bâtisse en bois sur le côté ayant une chambre, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1883 à raison de $35 par mois, payables mensuellement ensemble avec 18 actions de $500 chaque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, etc. etc.

La propriété porte le No municipal 155 de la rue de la Douane, elle a été acquise, par achat, par Paul Lieutaud, de Mme Vve François Bernoudy, pardevant A. Ducatel, le 2 mars 1859.

Termes et conditions—1|3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses habituelles d'assurance, la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets. Pour ce qui concerne la propriété spécialement décrite l'acquéreur assumera toutes les obligations du défunt comme actionnaire du "Planters Consolidated Association of Louisiana"; l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mars—23 24 31—avr 7 14 21 28

Propriété améliorée du Troisième District.

No 133 rue Marigny, entre Amour et Bons-Enfants.

Succession de Louis Meettier, No 6731.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteur—Placide J. Spear, crieur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1883 à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier. En vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 16 février 1883, et signé le 23 février 1883, dans la susdite cause, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, quartier Marigny, dans le carré d'îlet borné par les rues Marigny, Amour, Mandeville et Bons-Enfants, ledit terrain mesurant—mesure américaine—27 pieds de façade rue Marigny sur 60 de profondeur.

Les améliorations comprennent une très jolie maison double, nouvellement peinte et parfaitement réparée

Cette propriété porte le numéro municipal 133 rue Marigny.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3,10.17,24,31—avril 7.

MAGNIFIQUE TERRAIN NU

Au coin Esplanade et White.

Troisième District

Succession de G. S. Armant.

No 7,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B. en date du 9 mars 1883, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte que ce soit, désigné par le No 1 de l'îlet [illegible] sur un plan dressé par [illegible] et déposé [illegible] Orléans, le dit plan, 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue White de 134 pieds 3 pouces et 4 lignes et de 123 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2 [illegible] 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. G. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9.10 17.24,31—avril 7 14

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Deuxième District.

Magnifique maison de Résidence avec vaste terrain, jardin, etc., encoignure Dumaine et Galvez, No 388 rue Dumaine.

No 256 Rue des Ursulines, entre Galvez et Johnson. Maison à deux corps de logis, façade en briques.

No 164 Rue St. Philippe, entre Tremé et St. Claude. Maison à deux corps de logis.

Succession de Louis Auguste Raynal et de Suzanne Hazeur, sa veuve.

Cour Civile de District—No 7911.

Vente sans réserve

Pour effectuer un partage entre leurs héritiers.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, sans aucune réserve aux derniers et plus offrants enchérisseurs pour effectuer un partage entre les héritiers de LOUIS AUGUSTE RAYNAL et de SUZANNE HAZEUR sa veuve

1° Une grande portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez Dumaine, Miro et Ste Anne, mesurant 100 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles et de face à la rue Galvez.

Les améliorations consistent en une magnifique résidence de famille, retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, 1 cabinet, et une galerie devant, dans la mansarde 2 grandes chambres, cabinets, etc. arrière bâtisse à deux étages ayant 5 chambres, une bâtisse faisant face à la rue Galvez avec trois appartements, cuve, puits, etc, parterre et verger, etc. Le tout ensemble rend cette propriété des plus désirables, et nous engageons les personnes désireuses d'obtenir un chez-soi de ne pas manquer de la visiter avant la vente.

2° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, façade en briques, ayant 6 chambres, cuisine à deux étages ayant quatre chambres, puits, latrines, citerne, etc. La propriété porte le numéro municipal 256 rue des Ursulines.

3° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, St Claude et Tremé, mesurant 35 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres, 2 cabinets et deux galeries, cuisine à deux étages, ayant 4 chambres, latrines. La propriété porte le numéro municipal 164 rue St Philippe.

LA VENTE SERA POSITIVE ET SANS LIMITE.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un crédit d'un an en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets ou d'une partie d'entre eux, et toutes les autres clauses habituelles, l'acquéreur devant rembourser les montants des primes de l'assurance pour tenir les propriétés assurées jusqu'à concurrence d'un chiffre que déterminent les vendeurs, et assumer, en sus du prix d'adjudication le paiement de toutes les taxes de l'année 1883. L'acquéreur devra aussi faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. D. Seghers, notaire.

23 mars—

Terrain nu de très grande valeur dans le Faubourg Duvergé, rive droite du fleuve Mississippi.

Jules R. Robelot vs L'archevêque N. J. Perché et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8016.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux 46 rue Royale SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 8 mars 1883, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le terrain de valeur ci-dessous décrit, à savoir:

Un certain terrain situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, paroisse d'Orléans, dans le faubourg communément appelé "Faubourg Duvergé", dans l'îlet borné par les rues Villeré, Barthélemy, Paterson ou Public Road et Seguin, le dit lot de terre ayant au pied français 100 pieds de face à la rue Villeré, 100 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 109 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Seguin, et 100 pieds 9 pouces et 11 lignes sur la ligne vers la rue Barthélemy, ensemble avec les dépendances, droits, voies et servitudes qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets en coupons au gré des co-propriétaires, et portant 8 0|0 d'intérêt du jour de la vente; l'acquéreur ou les acquéreurs devront payer 5 0|0 honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de procès pour en recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9, 16, 17. 24, 31—7, 14 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Eliza P. Macias.

No 1509 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, date du 13 mars 1883, pour le compte de la succession ci dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le faubourg St Jean, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cinquième, Sixième, St Jean et Washington, désigné comme le lot numéro 1 de l'îlet numéro 18 sur un plan de C. Giroux, déposé dans le livre de plans, plan numéro 5?, du bureau de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le dit lot mesurant 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St Jean sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les appartenances et dépendances. Etant la même propriété acquise par ladite défunte Macias de A. P. Bier, par acte devant A. Barnett notaire, daté du 4 mars 1873

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout en dilapidation, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baghien, Craps ou Bourgogne, Dauphine et Poeyes, mesurant 30 pieds de face rue Craps, sur 80 de profondeur.

3° Quatorze lots contigus de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clark, Baudin, D'Hémécourt et Genois, désignés par le No 1 jusqu'à 14 inclusivement sur un plan de A. Castaing, daté du 22 janvier 1862, ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 27 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Baudin sur 100 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Baudin et Clark; les Nos 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 29 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clark sur 130 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les Nos 10, 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 100 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur; le No 10 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat de Wm. Nicholas Schmidt, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 26 septembre 1870

4° Un îlet de terre situé dans le même Premier District, dans l'îlet borné par l'Avenue Hagan et les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, désigné par le No 117, composé de quatorze lots de terre, numérotés de 1 à 14 inclusivement; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent. Acquis par ladite défunte, Mme Macias par achat d'Octave Anfoux, par acte devant edit Robert J. Ker, notaire, daté du 16 mai 1871.

5° Un autre îlet de terre, situé dans le premier district, désigné par le No 114 borné par l'Avenue Hagan et les rues d'Hémécourt, Baudin et Clark, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 février 1849, subdivisé en 22 lots de terre, numérotés de 1 à 22 inclusivement, étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 12 juin 1871.

6° Dix sept lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, ou servitudes et dépendances situés dans le premier District, composant tout l'îlet borné par les rues Commune, Génois, D'Hémécourt et Clark, et désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement, de l'îlet No 116 suivant un plan tiré par C. T. Dunbar daté du 12 décembre 1848, et suivant une copie faite par J. A. D'Hémécourt, le 6 février 1849, tous deux déposés au bureau de Jules Mossy, notaire en cette ville. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos 1, 2, 7 et 8 chacun 34 pieds 4 pouces de face à la rue D'Hémécourt, les lots Nos 3 et 6, chacun 34 pieds 7 1|2 pouces de face à la même rue, les lots Nos 4 et 5 chacun 34 pieds 7 pouces de face à la même rue; les dits lots de 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 180 pieds de profondeur, le lot No 8 34 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 même largeur que le No. 5, et le lot No 7 35 pieds 7 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 1 formant le coin des rues D'Hémécourt et Génois, et le lot No 8 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt. Les lots Nos 9 à 16 inclusivement formant tout le côté de la façade sur la rue Commune et le No 9 forme le coin des rues Commune et Clark, sur laquelle dernière rue il mesure 111 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur. Le lot No 16 forme le coin des rues Commune et Génois, sur laquelle dernière rue il mesure 126 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur [illegible]

Lesquels dix sept lots de terre forment tout l'îlet No. 116 laquelle propriété a été acquise par la dite Mme Macias par achat de John H. O'Connor par acte devant S. Magner, alors notaire en cette ville, daté du 6 juillet 1868 enregistré au bureau des aliénations, livre 95, folio 233.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets portant un privilège de vendeur sur les propriétés vendues, avec 8 pour cent d'intérêt [illegible]

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devant Andrew Hero Jr notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—30,31,—14,21 28av 5 mai

Attention tous!

Les deux grandes bâtisses à deux étages, en briques, avec les vastes morceaux de terre, dans le Deuxième District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital, connu comme L'INSTITUT ST LOUIS, fondé par Mme DERON, maintenant sous la direction des dames DURRIVE et BONNABEL.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues DAUPHINE, URSULINES, HOPITAL et BOURGOGNE, mesurant 64 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue DAUPHINE sur 169 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté de l'îlet vers la rue des Ursulines, puis 17 pieds sur une ligne parallèle à la rue DAUPHINE et courant vers la rue de l'Hôpital, puis 20 pieds sur une seconde ligne de profondeur, puis 12 pieds sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine puis 40 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle à la rue de l'Hôpital et s'étendant vers la rue Dauphine puis 25 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine puis 29 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue de l'Hôpital puis 6 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue des Ursulines, puis 119 pieds 9 pouces 8 lignes à la rue Dauphine.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, retirée de la rue, ayant 3 grandes chambres aux rez-de-chaussée et 4 chambres au premier étage, une autre grande bâtisse en briques à deux étages à l'arrière de la bâtisse ci dessus décrite, avec une grande salle au rez de chaussée et salle à manger, et grands dortoirs au premier étage, cuisine en briques à l'arrière, hydrant, citerne lieux d'aisance arbres, fleurs, etc. Cette propriété est connue sous le nom de L'INSTITUT ST LOUIS, maintenant dirigé par les dames Durrive et Bonnabel.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues DAUPHINE, BOURGOGNE HOPITAL et URSULINES, mesurant 31 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue DAUPHINE sur 119 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par la lettre A, puis 28 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, puis 87 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue de l'Hôpital puis 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue des Ursulines, puis 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages en bois, à l'arrière, ayant 3 chambres, couverte en ardoises, arbres, arbustes, &c. &c. Les propriétés ci dessus décrites sont vendues d'après les plans d'Arthur de Armas, voyer, et ingénieur civil.

L'attention de tous est particulièrement appelée sur cette vente vu que l'emplacement convient à tous les usages imaginables, sur une belle rue, en réalité la plus belle rue de la ville, pavée en pierres plates, banquettes en pierres plates, à proximité de quatre lignes de chars de ville, près des églises, des écoles et des lieux d'amusements.

Les loyers du jusqu'au 30 avril inclusivement seront au profit du vendeur.

La propriété peut être visitée de 3 à 6 heures, tous les jours, avec carte des encanteurs.

Termes et conditions—1|3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie; les acquéreurs seront tenus d'assurer les bâtisses pour un montant satisfaisant au vendeur et de transférer la police aux porteurs des billets, de rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication toutes les taxes de l'année 1883, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—31 8 av à date

Excellente propriété pour emplacement d'affaires ou pour construction rémunérative.

A l'encoignure Marais et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour ce qu'elle rapportera, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant une partie du lot désigné par le numéro six dans l'îlet No 51, borné par les rues, Marais, Dumaine, Tremé et Ste-Anne, le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Dumaine et Marais, et mesure au pied français 60 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 80 pieds sur la rue Marais.

Les améliorations comprennent une maison en bois, retirée de la rue, avec 4 chambres, water works, cuve, hangar, et l'encoignure est un dépôt de bois, et autres bâtisses, etc. etc. etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant 8 0|0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets ou une partie, l'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant requis par le vendeur, assumer et payer les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

TITRE GARANTI.

23 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

—DANS LE—

Premier, Second, Troisième et Quatrième District.

No 176 rue Girod, entre Carondelet et St Charles.

Nos 186, 188, 190 rue du Bassin, entre Lafayette et Girod.—Maisons en briques à trois étages.

Rue Liberté, entre Hevia et Périlliat.

Terres du Chemin de Gentilly et du Bayou Sauvage.

Terrains nus, coin Fortin et Campment, près des Fair Grounds.

Rue Laharpe, entre Galvez et Johnson.

No 239 rue Bourgogne, entre Ursulines et St Philippe.—Magnifique résidence en briques à deux étages.

Rue de la Douane, entre l'Avenue Hagan et la rue Rendon.

Bayou St Jean, vis-à-vis le "New Orleans City Railroad Depot", et attenant au "Magnolia Garden".

Nos 535 et 537 rue Constance, entre les rues Sixième et Septième. Jolie résidence.

Billets Hypothécaires.—Droits

Vente à l'encan pour la liquidation de la raison sociale de

GODARD FRÈRES,

de Bordeaux, et d'autres Successions.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, pour liquider les affaires de GODARD FRÈRES de Bordeaux, France et autres intéressés, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, Billets Hypothécaires, Droits, etc, à savoir—

Premier District

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Julie et St Charles, désigné par le No. 8, sur un plan fait par J. Pilié, ancien voyer, en date du 4 septembre 1835, et annexé à un acte passé pardevant Théo Seghers, ancien notaire en cette ville le 16 janvier 1836, ledit lot mesurant, au pied américain, 2? pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 1|2 pouces de profondeur.

2° Trois terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Bassin, Lafayette, Franklin et Girod, et mesurant comme suit, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer:

Le terrain A 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur

Le terrain B. 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Le terrain C. 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 56 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne d'une allée à l'arrière et sur le côté des dits terrains A et B [illegible] plan.

Les améliorations comprennent trois maisons en briques à deux étages No 186, rue du Bassin, sur le terrain A, une autre maison en briques à deux étages No 188, rue du Bassin, sur le terrain B, et une maison en briques à deux étages No 190, rue du Bassin, sur le terrain C avec des cuisines en briques etc.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Hevia et Paulon, Liberté, Girod et Howard et Perrilliat, et désigné comme le terrain No [illegible] sur un plan dressé par C. A. Hedin, [illegible] en date du 3 décembre 1852 et déposé, comme le plan No 233 en l'étude de Theo Guyol, notaire en cette ville. Ledit terrain mesure au pied américain vingt-six pieds de façade rue Liberté [illegible]

Deuxième District.

4° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St Philippe et Remparts mesurant 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 [illegible] de profondeur. Les améliorations comprennent une magnifique maison de résidence de famille, en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée, corridor, salon, salle à manger, 4 chambres, 2 cabinets, escalier, &c., au second étage; [illegible] citerne, hydrant, gaz, etc. [illegible] et porte le numéro municipal 239 rue Bourgogne.

5° Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Douane, Rendon, Bienville et l'avenue Hagan, et désignés par les numéros [illegible] sur un plan dressé par A. de Armas, [illegible] 1867 et déposé en l'étude de F. Guyol, notaire, sous le plan No 5?7. Les dits terrains mesurent, chacun, au pied américain 25 pieds 7 pouces [illegible] de face à la rue de la Douane sur 132 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] formant le coin de la rue Rendon.

6° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville sur la rive gauche du Bayou St Jean, vis-à-vis la gare du NEW ORLEANS CITY RAILROAD CO et attenant au JARDIN MAGNOLIA mesurant [illegible] au pied français [illegible] pieds de façade sur le BAYOU ST JEAN sur 377 de profondeur d'un côté et [illegible] de l'autre, sur la ligne divisant ladite propriété de celle de Mars, et 130 pieds de largeur à l'arrière plan.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois élevée de terre ayant une cuisine [illegible] deux étages. La principale bâtisse a 4 chambres [illegible] 3 chambres à l'étage supérieur, 3 chambres à l'étage inférieur, deux écuries, environ 25 étagères, 4 pruniers un puits deux citernes [illegible] autour de celle-ci, maison et cuisine sont couvertes en ardoises.

Troisième district.

7° Une certaine portion de terre située sur le Chemin de Gentilly dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'Habitation appartenant anciennement à J. Bermudez et désignée par le No 49 sur un plan de L. H. Pilié en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, pour références. Ladite portion de terre mesure un arpent en face audit Chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents et deux tiers entre lignes égales et parallèles.

8° Un certain morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly ou le Bayou Sauvage dans le Troisième District de cette ville mesurant quatre arpents et 74 pieds de face sur chaque côté dudit Chemin et Bayou sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents sur la borne supérieure du morceau, sur le côté gauche du dit Bayou à peu-près dix arpents, ou autre borne supérieure du dit morceau sur le côté droit du dit Bayou à un pied vingt et un arpents sur la borne inférieure du dit morceau sur le côté gauche du dit Bayou et dix huit arpents à peu près en outre, sur la borne du bas du dit morceau sur le côté droit du dit Bayou (au pied français) divisé en vingt huit parcelles de terre, numéros 179 181 183 185 187 189 191 193 195 197 199 201 203 et 205, sur le côté gauche du dit Bayou et 188 190 192 194 196 198 200 202 204 206 208 210 212 et 214 sur le côté droit du dit Bayou. Le tout conformément au dit plan de L. H. Pilié voyer, en l'étude de E. Bouny.

9° Quatorze certains lots de terre, situés dans le Faubourg Pontchartrain, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 et 56 sur un plan dressé par Louis Surgi, le 11 septembre 1836, déposé comme plan No 26 en l'étude de H. Pedesclaux, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurent chacun (au pied français) 30 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 184 pieds. Le lot No 43 forme l'encoignure des rues Fortin et Campement.

10 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Galvez, Laharpe et Johnson, désigné par la lettre C, sur un plan déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville comme plan numéro sept du livre de plan No 1, conformément au dit plan le dit lot de terre mesure 43 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe, sur une profondeur de 157 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes égales et parallèles

Quatrième District.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Sixième et Septième, mesurant 37 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, bien commode et élevé du sol, bâtis sur une fondation en briques et ayant 4 grandes chambres au rez de chaussée, 4 jolis appartements dans le corps de logis, en outre des mansardes, et arrangé de telle sorte qu'il peut servir pour un simple locataire ou deux. La propriété porte les Nos 535 et 537 rue Constance.

Billets à recevoir.

12° Un billet de la Première Eglise Unitarienne de la Nouvelle-Orléans, souscrit par W. Palfray, le vice-président, premièrement du 1er au 4 mai 1878, et renouvelé jusqu'au 1er novembre 1883, date à laquelle le montant exigible, en principal $12.500 et en intérêt $3 500, s'élève à $16,000. Le paiement dudit billet est garanti par une hypothèque sur trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Julie, Camp et Girod, désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 19 février 1836, déposé en l'étude de H. M. Cobas notaire de cette ville. Les terrains mesurent chacun 26 pieds de face à la rue St-Charles sur 149 de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant vers une allée de derrière, laquelle s'étend de la rue Julie à la rue Girod, ensemble avec toutes les bâtisses, l'église et les améliorations qui s'y trouvent, selon un acte pardevant James Fahey, notaire en date du 28 juillet 1877. Les tireurs du billet ont le privilège de le renouveler une autre année, soit jusqu'au 1er novembre 1884, en payant 12 mois d'intérêt le 1er novembre 1883.

13° Trois billets de Charles Bourgeois, datés du 12 janvier 1883 chacun pour une somme de $1,325, payables respectivement en un, deux et trois ans, avec 8 0|0 d'intérêt de la date de la souscription. Ces dits billets représentent la partie à crédit d'une vente faite à Charles Boudreaux d'une plantation sucrière située dans la paroisse [illegible] au-dessus du village de Napoléonville, mesurant plus ou moins, huit arpents et demi de façade sur le Bayou Lafourche

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

preite, avec toute la profondeur qui y appartient ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, selon un acte passé par devant E. T. Fulham, annotateur, en date du 12 janvier 1883.

Titres.

14° Tous les titres de MM. Godard Frères, de Bordeaux, en liquidation à [illegible] affaire, à une réclamation contre la maison A. Rochereau & Cie, de cette ville, de 25/400mes du produit de la vente des propriétés ci-après décrites. Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Jackson, Camp et Joséphine, mesurant, plus ou moins, 100 pieds de façade rue Magazine, sur 120 de profondeur; le titre duquel est au nom de M. Albin Rochereau, et est en litige.

Termes et Conditions—Pour les BILLETS à RECEVOIR et les DROITS comptant sur adjudication, et pour les propriétés foncières 1|3 ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion. Les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets, rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes de l'année 1883 en sus du montant de leur adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17.18.21 24 au 31

PROPRIETES FONCIERES,

BONS DES ETATS-UNIS,

Bons et actions du "New Orleans City Rail Road."

Actions de la Compagnie du Canal Carondelet et de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

No 40, rue Dauphine, entre Douane et Bienville, Magnifique maison de résidence en briques, avec mansarde.

No 144 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourbon. Maison en briques à trois étages.

Au coin des rues Dauphine et Conti. Maison en briques à deux étages convenable pour magasin et résidence.

No 168 Chemin du Bayou, entre Remparts et St Claude. Résidence agréable.

4 Bons des Etats-Unis 4 0|0.

5 Bons du New Orleans City Railroad.

14 Actions du New Orleans City Railroad.

20 actions de la N. O. Carondelet Canal and Navigation Co.

10 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

E. I. Soniat du Fossat et als. vs E. J. R. Soniat du Fossat et als

26me Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Charles—No 137

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles [illegible] les propriétés et droits ci-dessous décrits, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, avec les droits, voies privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, [illegible]

Les améliorations consistent en une magnifique résidence en briques, à deux étages avec mansarde [illegible]

[illegible] No municipal 144 rue Douane, étant la même propriété qui a été achetée par Pierre Antoine Soniat du Fossat de George Urquhart, Isidore Labatut et Félix Labatut, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, en date du 6 avril 1859 enregistré dans le livre 77, Folio 625.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No [illegible] sur un plan de L. Pilié, en date du 20 juillet 1836, et annexé à un acte passé pardevant Wm [illegible] le 26ème jour du même mois et de la même année, ledit lot est situé dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Remparts, Ursulines et St Claude et mesure, au pied américain 22 pieds de face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce entre lignes parallèles, et une portion de terre attenant au terrain ci-dessus décrit et ayant 1 pied de face au dit Chemin du Bayou sur 82 pieds 1 pouce de profondeur, lequel morceau de terre constitue une partie du lot désigné par le No 3 sur un plan de Crosat, en date du 15 avril 1836, et annexé à un acte du 28 mai 1836 passé pardevant Theodore Seghers, notaire.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde ayant salon, deux chambres à coucher et salle à manger à l'étage inférieur, deux chambres à coucher, passage, deux cabinets et galerie dans la mansarde une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut, galerie, cour pavée, cuve, lieux d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 168 Chemin du Bayou

La dite propriété a été achetée par P. A. Soniat du Fossat de Henri Lemaitre, conformément à un acte du 22 mai 1867 passé pardevant A. Doriocourt, notaire enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, Folio 476.

ACTIONS, BONS, &C., &C.

QUATRE BONS 4 0|0 DES ETATS UNIS de $500 chacun.

5 Bons du New Orleans City Railroad Company, de $500 chacun.

14 ACTIONS DU NEW ORLEANS CITY RAILROAD, de $100 chacune.

20 ACTIONS DE LA CARONDELET CANAL COMPANY OF NEW ORLEANS, de $100 chacune.

10 actions de la Union Insurance Company, de $100 chacune.

1 certificat de terre No 78,022, Département de l'Intérieur Guerre 1813, pour la location de 40 acres de terre à n'importe quel bureau des terres des Etats-Unis.

Conditions—Pour les Actions, Bons et Certificats, comptant sur adjudication et avant le transfert. Pour la Propriété Foncière 1|3 au plus comptant et le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit au gré des acquéreurs, divisé en paiements égaux et en billets coupons, de manière à représenter la part de chacun des vendeurs et portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acte de vente devra contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de saisie et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal à la portion à crédit et transférer la police au porteur des billets, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1883, et toutes les taxes subséquentes et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas aux termes de l'adjudication et négligeraient de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la vente ils seront considérés en défaut par ce simple fait.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9mars—9,10,17,24,31 avril 7 14